



## Conseil juridique gratuit en france?

Par **Emily\_old**, le **21/06/2007** à **11:35**

bonjour,

je suis expatriée depuis bientôt 9 ans et compte rentrer en France d'ici la fin de l'année 2007. Je reviens avec ma famille de 2 enfants (un 3ème en cours) et mon conjoint irlandais. Nous avons comme projet de nous installer définitivement en France et donc d'y acheter un bien.

J'aurais besoin de conseils juridiques pour mieux comprendre le système français sur le droit civil (devons-nous nous marier? pacser? démarches pour préparer un testament etc..) et immobilier (acheter un terrain/maison en France, démarches, taxes, situation familiale...) etc...

Existe-t-il en France un service fourni gratuitement par le gouvernement qui puisse fournir ce genre de renseignement, face-à-face (comme en Angleterre the Citizen Advice Service)?

Faut-il s'adresser à un notaire? un avocat? si oui, combien cela coûte-t-il?

Merci

Par **Dinah**, le **21/06/2007** à **15:58**

Étant donné le sujet de vos interrogations, vous avez tout intérêt à vous adresser à un notaire, qui saura en principe bien vous conseiller concernant le droit de la famille et le droit immobilier.

En fonction de votre situation, il pourra vous dire ce qui est le plus intéressant, notamment sur

le plan fiscal.

Concernant le coût d'une telle consultation, eh bien c'est aléatoire ! Certains notaires ne font pas payer une simple consultation, d'autres la factureront si ils pensent que cela aura pour conséquence une charge de travail supplémentaire. Et là aussi le montant peut varier.

Par **Emily\_old**, le **22/06/2007** à **10:06**

Merci beaucoup pour votre réponse. Je vais donc contacter des notaires qui parlent anglais et leur poserais la question du coup de la consultation directement.